ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

MISSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES (BRUXELLES, BELGIQUE, ET STRASBOURG, FRANCE)

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE)
- Bruxelles (Belgique) et Strasbourg (France)
- 21 au 25 mars 2011

PARTICIPANTS

- M. Guy Ouellette, député de Chomedey et vice-président de la DANRIE
- Mme Marie Malavoy, députée de Taillon et membre de la DANRIE
- Mme Catherine Durepos, secrétaire administrative de la DANRIE.

CONTEXTE

- L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) entretient des relations régulières avec diverses institutions européennes depuis plus de quinze ans, dans le cadre des activités de la DANRIE.
- La DANRIE a pour mandat de maintenir et de renforcer l'efficacité de l'ANQ en s'inspirant des bonnes pratiques des diverses institutions parlementaires et consultatives européennes. Elle vise également à assurer le rayonnement de l'ANQ auprès d'acteurs européens et à faire connaître la société québécoise de même que ses institutions.
- Parmi les institutions européennes prioritaires pour l'ANQ, on compte notamment le Parlement européen, organe législatif de l'Union européenne (UE), élu au suffrage universel, et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE), organe consultatif du Conseil de l'Europe qui promeut la reconnaissance accrue du rôle des entités régionales et locales, dans des domaines tels que la cohésion sociale, le développement durable, la culture et le dialogue interculturel, et dans la mise en œuvre de stratégies à cet égard.

THÈMES

- Les industries et le patrimoine culturels
- Les initiatives en matière d'égalité des genres
- Les politiques de développement rural et d'occupation des territoires.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Contribuer aux réflexions européennes liées, notamment, aux industries et au patrimoine culturels, à la promotion de l'égalité des genres et à la mise en œuvre de politiques de développement rural.
- Mieux comprendre la teneur des débats en Europe sur les thèmes évoqués ci-dessus et s'enquérir des initiatives novatrices et originales privilégiées par l'UE et le Conseil de l'Europe.
- Dans le cadre de la participation de la délégation de l'ANQ à la 20e session plénière du CPLRE qui a eu lieu à Strasbourg, renforcer notre compréhension des structures et des plans de travail de l'institution, à la suite de la réforme récemment menée.
- Faire valoir auprès des institutions et des élus européens l'expérience du Québec relativement aux thèmes identifiés pour cette mission et explorer des pistes de collaboration éventuelle.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les thèmes sur lesquels ont porté les rencontres avec les élus européens étaient particulièrement d'actualité au Québec, puisqu'ils font ou feront prochainement l'objet d'étude en commission parlementaire, de consultation publique ou de propositions ministérielles.
- Du côté européen, ces thèmes bénéficient également d'un certain *momentum*, puisque les eurodéputés se penchent actuellement sur plusieurs rapports ou propositions de pièces législatives en lien avec les thèmes à l'étude.
- Dans le cadre d'une réunion statutaire de la Délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada, les députés québécois ont pu faire état des grands dossiers d'actualité au Québec, notamment en matière d'énergie. En effet, la filière hydro-électrique québécoise a suscité beaucoup d'intérêt de la part des eurodéputés présents.
- La délégation de l'ANQ a également saisi l'occasion pour faire valoir auprès de ces derniers la position du Québec relative au traitement des biens et services culturels dans le cadre des négociations commerciales, en l'occurrence celles menées par le Canada et l'UE.
- La délégation québécoise a pris part à une réunion du Forum des francophones, un groupe informel d'eurodéputés, francophones ou francophiles, qui a pour objectif de promouvoir les valeurs de la Francophonie au sein du Parlement européen et, plus particulièrement, de militer activement pour la diversité culturelle et linguistique. Cette réunion leur étant entièrement consacrée, les députés de l'ANQ ont présenté l'expérience et les enjeux québécois en matière de protection du patrimoine culturel.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- Cette rencontre a été l'occasion de diffuser et de promouvoir la *Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en oeuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, entérinée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en février 2011.
- La délégation québécoise a pu s'entretenir avec les présidentes de la Commission du développement régional et de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. Ils ont en outre tenu des rencontres avec des membres des commissions de la culture et de l'éducation, ainsi que de l'agriculture et du développement rural.
- Les échanges de vues qu'ils ont menés dans le cadre de ces entretiens ont permis aux députés de l'ANQ de s'enquérir des initiatives intéressantes mises de l'avant par l'UE dans les domaines à l'étude et de présenter les débats et les stratégies originales du Québec en ces matières.
- La délégation québécoise a pris part à la 20e session plénière du CPLRE, au siège du Conseil de l'Europe. En plus d'assister aux débats prévus à l'ordre du jour, les membres de la DANRIE ont été reçus en entretien par le président du Congrès et le président de la Chambre des régions, qui leur ont exposé les grandes lignes de la réforme effectuée par cette institution à la fin de 2010.
- Les députés de l'ANQ ont rencontré le président de la Commission des questions d'actualité du CPLRE, qui est chargée d'étudier le rôle des pouvoirs locaux et régionaux relatifs aux enjeux de société majeurs et de préparer les travaux sur des thèmes tels que la cohésion sociale, l'éducation, la culture et le développement durable.
- Les membres de la DANRIE ont pris part à une rencontre d'information sur la Semaine européenne de la démocratie locale, une initiative du CPLRE qui vise à renforcer les connaissances qu'ont les citoyens de leurs collectivités et à promouvoir leur participation au niveau local.
- Ces diverses rencontres auprès du CPLRE ont permis aux membres de la DANRIE et à certains intervenants rencontrés d'identifier certaines pistes de collaboration éventuelles entre les deux institutions, notamment en matière de compétences des États à pouvoir législatif et de promotion de la participation citoyenne.
- En plus de participer au rayonnement de l'ANQ, les échanges tenus dans le cadre de cette mission ont permis d'identifier des thèmes d'intérêt communs et ont concouru à établir les bases d'une collaboration accrue entre les institutions européennes et l'ANQ.

COÛT

- Per diem et autres frais	5 287,45 $
- Transport	4 551,91 $
Total	**9 839,36 $**